PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

I ON A SAVOIR

FLAN AU CARAMEL

Faire dissoudre et brunir ¼ tasse de sucre, ajouter 1 chopine de lait bouillant, battre 3 œufs légèrement, ajouter 1 petite cuillerée à thé de vanille dans une pincée de sel. Quand le sucre sera dissous dans le lait, verser lentement sur les œufs battus. Couler et verser dans des tasses ou des moules beurrés, puis les mettre dans un plat d'eau chaude et faire cuire jusqu'à ce que, en y enfonçant un couteau, le mélange n'adhère pas à la lame. Servir avec sauce au caramel.

SAUCE AU CARAMEL

Faire brunir ½ tasse de sucre, ajouter ½ tasse d'eau chaude. Faire cuire 10 minutes.

à suivre

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

A ceux qui ont de l'argent à prêter

Un excellent moyen d'aider une de nos organisations agricoles les plus méritantes, tout en faisant rapporter ses économies

Savoir où placer son argent pour ne pas s'exposer à des pertes, et lui faire rapporter un intérêt raisonnable, est un problème qui ne manque pas de préoccuper très sérieusement plus d'un cultivateur. On sait combien il se perd d'argent dans des placements plus ou moins sûrs. Les occasions ne font pas défaut; le nombre des agents qui parcourent nos campagnes pour solliciter des placements s'accroit chaque jour et contribue à multiplier les dangers où se trouve le petit épargnant de se voir frustré d'économies laborieusement gagnées. Beaucoup de cultivateurs préfèrent très souvent laisser leur argent en banque et se contenter d'un intérêt très bas.

La Coopérative Fédérée, pour transiger ses $10,000,000.00 d'affaires par année, doit utiliser plus d'argent que n'en représente le capital souscrit par ses membres. Il lui faut recourir à des emprunts.

Depuis quelques années, elle met en pratique un système d'emprunt qui lui permet d'obtenir ce dont elle a besoin et qui donne au cultivateur la chance de gagner les intérêts élevés qu'elle doit payer aux banques.

Elle accepte tout montant de $100.00 ou plus. Le prêteur fixe lui-même la durée du prêt. Un intérêt de 5% sur les prêts de moins d'un an et de 6% sur les prêts consentis pour plus d'un an est payé deux fois par année, le 15 juin et le 15 décembre.

Le fait que la Coopérative garantit le remboursement à la date fixée par le prêteur lui-même permet à ce dernier de retirer son argent quand il le veut, ce qui, dans la plupart des placements, n'est pas toujours possible. Ainsi, un cultivateur qui aurait quelque centaines de dollars, dont il n'aurait pas besoin pendant un certain temps, pourrait le prêter à la Coopérative Fédérée, et il en obtiendrait un intérêt de 6%, au lieu d'un taux de 3% à la banque.

Ces différents avantages qu'offre la Coopérative Fédérée, sont de nature à rendre ce système de prêt très pratique, parfaitement sûr, en même temps que des plus profitables.

Un aspect particulier, que le cultivateur ne doit pas oublier, c'est qu'en prêtant à cette organisation des économies qui seraient improductives, il aide à une de nos organisations les plus utiles à la protection de la classe agricole dans le commerce des produits de la ferme. Il contribue donc indirectement à sa propre prospérité.

Les garanties offertes par la Coopérative sont des mieux établies. Cette société jouit de la confiance de toute la province; elle a l'appui du Ministère de l'Agriculture, et il n'y a pas, de l'avis des autorités même de la finance et du commerce, d'entreprise qui ait de plus brillantes perspectives d'avenir.

Le nombre des prêts que la Coopérative peut accepter est naturellement limité, aussi est-il à conseiller que l'on se hâte pour profiter de cette chance de faire un placement profitable. On est prié de s'adresser directement au bureau-chef de la Coopérative Fédérée de Québec, 130 St-Paul Est, Montréal.

Une initiative de la Fédérée qui donne des résultats

Fil de fer sur les boîtes à fromage

Le Ministère Fédéral de l'Agriculture, dans son dernier "Bulletin Mensuel de l'Industrie Laitière", publie l'article suivant qu'il nous fait plaisir de reproduire ici:

AMÉLIORATION RÉSULTANT DE RENFORCEMENT AVEC UN FIL DE FER DES BOITES CONTENANT DU FROMAGE D'EXPORTATION

"L'emploi de fil de fer pour les boîtes de fromage d'exportation est devenu obligatoire depuis le 1er juin 1929. Nous avons reçu des commentaires très favorables des inspecteurs de cette division postés aux ports du Royaume-Uni, touchant l'état des boîtes contenant du fromage canadien; on attribue entièrement cette amélioration à l'emploi de fil de fer. Le fil de fer empêche également le pillage des boîtes. Avant que les boîtes ne soient renforcées par du fil de fer, on trouvait souvent des fromages qui avaient été entaillés, apparemment par ceux qui étaient chargés de leur manutention au chargement et au déchargement. Lorsque l'entaille avait été faite au port canadien, le fromage était généralement moisi et il en résultait beaucoup de pertes. M. A. E. Griffith, inspecteur de cette division, à Londres écrit ce qui suit au sujet de 11,270 fromages importés sur un même navire:

"Le fait suivant fournit une indication de l'utilité du fil de "fer: le préposé au fromage au quai Surrey, autorité du Port de "Londres, me dit que c'est la première fois depuis vingt ans qu'il "a reçu des expéditions de fromage canadien sans qu'un seul "fromage soit entaillé ou écrasé."

C'est là un témoignage en faveur de l'emploi de fils de fer pour les boîtes contenant du fromage pour l'exportation."

Il nous fait d'autant plus plaisir de reproduire ces quelques lignes que la Coopérative Fédérée de Québec a été la première au Canada à prendre l'initiative de protéger ses boîtes de fromage en les encerclant d'un fil de fer.

Nos lecteurs n'ignorent pas quelle opposition a été faite à cette pratique lorsqu'il a été question de la rendre obligatoire pour tout fromage d'exportation. L'idée en fut même ridiculisée en certains milieux et on en faisait rien moins que prédire que nul bien ne pouvait résulter de cette dépenses supplémentaire que l'on imposait aux exportateurs.

Les résultats obtenus démontrent bien la valeur de cette innovation. La Coopérative doit être félicitée pour ce nouveau service qu'elle rend à nos producteurs de fromage en leur fournissant le moyen de mettre leur produit sur nos marchés dans des conditions plus avantageuses que jamais. Ce service s'ajoute à la liste déjà longue de ceux qu'elle a rendus au cours de ses vingt années d'existence.

Le cercle agricole de St-Chrysostome

Rend visite à la Coopérative Fédérée de Québec

Le Cercle Agricole de St-Chrysostome, comté de Chateauguay, vient de donner un exemple qui mérite certainement de trouver des imitateurs parmi les autres cercles agricoles de la Province.

Soixante-quinze cultivateurs de cette belle paroisse, anxieux de se mieux renseigner sur les conditions dans lesquelles se fait la vente des produits agricoles sur nos grands marchés de Montréal, se sont organisés pour aller sur place, voir comment fonctionnait le rouage compliqué du commerce des produits agricoles. C'est à M. N. April, B.S.A., agronome officiel du comté de Chateauguay, qu'avait été confiée la direction de cette excursion éducative. Au nombre de la délégation on remarquait M. le curé Vincent, de St-Chrysostome, M. Emile Beaudry, président du Cercle Agricole, M. Daniel Bigras, secrétaire, plusieurs dames et nombre de personnalités de marque de St-Chrysostome.

Le programme des visiteurs était bien rempli, aussi les arrêts durent-ils être plutôt courts. Tou fois, nous sommes convaincu que l'on a cueilli à chaque endroit une foule de renseignements dont on saura faire son profit. Le port de Montréal, quelques abattoirs, les cours à bestiaux, ainsi que le bureau-chef et les entrepôts de la Coopérative Fédérée de Québec, furent les endroits principaux visités.

M. April avait tenu à ce que les cultivateurs de St-Chrysostome soient mis au courant des principales activités de la Coopérative Fédérée, aussi quelques officiers de cette organisation avaient-ils été chargés de faciliter l'accès de chaque département. Quelques démonstrations furent même organisés pour initier les intéressés au fonctionnement d'une organisation de coopération qui, comme la Fédérée, s'occupe de la manipulation, de la classification et de la vente de la plupart de nos produits agricoles.

Afin de mettre chacun au courant du rôle de la Coopérative, M. Raoul Dumaine, directeur du Service de Propagande, donna une courte conférence dans laquelle il fit un exposé des multiples opérations qui doivent présider à la vente des produits agricoles.

(Suite à la page 787)

Le cercle

Un point qui int
grande place que l'on
leur échappa nulleme
par plusieurs: "C'est
améliorer la qualité d
faisions des efforts et
sommes pas plus payé
Des excursions de
ment à ceux qui y pr
travaillent à l'amélior
marchés. Ceux qui le
encouragement.

P

Le Progrès du Sa
une importante commu
à Péribonka.
Le ton général en
certaines assertions qu
l'union nécessaire de to
des bonnes intentions,
actes.
Nous nous permet
qui nous intéressent
nouvelle et heureuse d
"C'est la terre qu
cultivateurs. Il faut q
"L'objectif désiré
"Il y aurait bien
statuts de l'U.C.C., ma
rative locale, c'est la m
nisation; c'est la désur
pour assurer la vie d'u
moyen de résoudre ce
et de la Fédérée.
"Il faut admettre
beaucoup de bien dans
saguenayenne, où l'éloi
port empêchaient un gr
manière précise le juste
soit dans les ventes.
puissamment aidé, cela
au lendemain, renier n
"Notre Législature
sités, à nos collèges cla
des œuvres purement éc
d'éviter un désastre nat
était acculée, la Législ
encore de son devoir,
é100,000 par exemple p
Fédérée, à la conditio
parts un montant corre
souscrit et le fonds de
l'expansion raisonnable
L'auteur propose
ajoute
"Ce problème est
directe avec la politique
les suceptibilités de pe
un effort sincère. Pou
même dans la fange du
l'expansion agricole, à l
dra de sa solution. J'es
cîmes, afin de **bien nous**
La rédaction du **P**
cation la note que voi
ressante. Elle dénote au
celui qui l'a écrit. Tout
d'être étudiée avant d'ê
le temps d'étudier cette
possible."
La direction du **Pro**
le temps d'étudier cett
publié depuis à ce sujet
teurs au courant.

Le coût de producti
des principaux problèm
Tant que les cultiv
en coopératives, ils n'au
duits.
Mais chaque cultiv
que présente le coût de
Un dollar épargné
tion dans les prix.